

Nouvel Elan n°85

*Foyeux
Noël*



*Conçu et réalisé par la commune de Chézy sur Marne
www.mairie-chezysurmarne.fr*

I P N S décembre 2018



*Le Conseil Municipal vous
souhaite à tous
de bonnes fêtes de fin d'année.*



Sommaire

Informations générales..... Page 3 - 6

- Fermetures exceptionnelles Communauté de Communes et Secrétariat de Mairie
- Aide Régionale au permis de conduire
- Aide à la rénovation énergétique des logements privés
- Enedis : Démarchage frauduleux
- Elagage

Associations..... Page 7

- Bibliothèque
- Gymnastique



Informations Générales

Fermeture exceptionnelle Mairie - Poste
Le 24 décembre 2018
Le 31 décembre 2018



Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne

FERMETURE DES SERVICES PENDANT LES FETES

- ▶ **Administratifs** (directions, service des déchets, redevance incitative, SPANC, développement éco, comptabilité...) **du 24/12/18 au 02/01/19 inclus.**
- ▶ **La déchèterie** : **le 24/12/18 et le 31/12/2018.**
- ▶ **Le relais assistantes maternelles** : **du 24/12/18 au 04/01/19 inclus.**
- ▶ **Le multi-accueil** : **du 24/12/18 au 01/01/19 inclus**
- ▶ **L'enfance (péris/ALSH)** : **du 24/12/18 au 06/01/19 inclus.**
- ▶ **Le maintien à domicile** : **reste ouvert pendant les fêtes**
- ▶ **Le Soin à domicile** **reste ouvert pendant les fêtes.**
En cas d'absence, merci de laisser un message sur le répondeur.



Région
Hauts-de-France

Aide Régionale au permis de conduire

Cette aide s'adresse aux jeunes majeurs de la Région inscrits en formation, en voie d'insertion dans le monde du travail ou connaissant une situation professionnelle précaire. D'un montant maximum de 1000 euros, elle s'adresse aux jeunes dont les ressources, ou celles de leur famille, sont limitées. En accordant une avance sur les frais, elle desserre l'étau d'une contrainte budgétaire qui impose parfois aux familles de renoncer ou de reporter cet investissement si important pour l'avenir de leurs enfants.

Pour toute question sur les modalités d'obtention de cette aide, vos administrés peuvent contacter le numéro vert régional (0 800 02 60 80), écrire sur aideaupermis@hautsdefrance.fr ou se rendre dans l'une des antennes régionales de proximité situées près de chez eux (liste disponible sur www.hautsdefrance.fr).

Aide Régionale à la rénovation énergétique des logements privés

OBJECTIFS

La Région Hauts-de-France a mis en place une Aide à la rénovation énergétique des logements privés.

Avec ce nouveau dispositif, la Région contribue au financement de vos travaux et s'engage à réduire vos factures. Ce dispositif vous permettra une diminution significative de la consommation énergétique de votre logement.

La Région soutient l'emploi en Hauts-de-France : les propriétaires feront appel aux artisans locaux amenés à intervenir sur les chantiers de rénovation énergétique.



MONTANT DE L'AIDE

1 000€ pour les logements situés hors communes rurales et dont le montant de travaux est inférieur ou égal à 30 000€ (HT)

1 500€ pour les logements situés dans les communes rurales et dont le montant de travaux est inférieur ou égal à 30 000€ (HT)

2 000€ pour les projets de rénovation nécessitant des travaux supérieurs à 30 000€ (HT)



CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Pour être éligibles à cette aide, les bénéficiaires doivent être :

- propriétaire occupant,
- propriétaire bailleur (personne physique ou morale),
- Syndicats de copropriétaires.

Répondre aux critères d'éligibilité de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), de la Région Hauts-de-France et remplir les conditions suivantes :

- le logement doit être situé en Hauts-de-France,
- bénéficier d'une aide de l'ANAH,
- réaliser des travaux d'économies d'énergie permettant une baisse de la consommation énergétique d'au moins 35 %,
- faire réaliser les travaux par au moins une entreprise RGE (Reconnue Garant de l'Environnement),
- le logement après travaux doit répondre à l'obligation de décence selon les dispositions fixées par le décret du 30 janvier 2002.

COMMENT OBTENIR VOTRE AIDE

ETAPE 1 :

↳ **Créer** un compte sur la plate-forme dédiée Région Hauts-de-France

ETAPE 2 :

↳ **Saisir** votre demande sur la plate-forme en s'assurant au préalable d'avoir obtenu la notification de l'Agence Nationale de l'Habitat

ETAPE 3 :

↳ **Instruction** de votre dossier par les services de la Région Hauts-de-France

ETAPE 4 :

↳ **Attribution** et versement de l'aide sans attendre la fin des travaux et en une seule fois par virement bancaire

Enedis appelle à la vigilance face au démarchage frauduleux

Des cas de démarchages frauduleux ont été signalés sur le secteur de Laon. Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, rappelle qu'aucun démarchage commercial ou téléphonique n'est réalisé par ses équipes ni par ses prestataires.

Se prémunir contre les fraudes

Enedis appelle à la vigilance face aux arnaques. Des individus malveillants peuvent se présenter au nom d'Enedis ou d'un fournisseur d'énergie pour vous démarcher soit par téléphone, soit directement chez vous. Ils peuvent vous proposer des prestations comme l'installation de panneaux solaires, de diagnostic énergétique, ou vous envoyer des e-mails et des SMS frauduleux pour récupérer vos données personnelles, vous demander de l'argent... Ils peuvent aussi vous inciter à appeler des numéros fortement surtaxés.

Les bons réflexes en cas de doute

Si une personne se présentant au nom d'Enedis vous paraît suspecte, il vous suffit de lui demander les références de votre point de livraison (PDL) dont seuls Enedis et votre fournisseur d'électricité disposent. Ces références sont indiquées sur votre facture et votre contrat d'électricité. Si vous souhaitez signaler une situation vous paraissant frauduleuse, vous pouvez contacter le Service Clients d'Enedis en Picardie, au 09 69 32 18 43 (numéro surtaxé).

Vous pouvez également contacter le service anti-fraude mis en place par le Ministère de l'Intérieur.

- Téléphone : 0811 02 02 17 (coût d'un appel local)

- Internet : www.internet-signalement.gouv.fr

Pour en savoir plus : <http://www.enedis.fr/se-premunir-contre-les-fraudes>

Enedis ne réalise aucun démarchage commercial

Les prestations effectuées par Enedis sont le raccordement, le dépannage, ou encore la mise en service, et ce uniquement à la demande du client (ou de son fournisseur d'électricité). Enedis ne propose pas ses activités par téléphone ni par mail. Enedis effectue également les relevés de compteur. Ce relevé est souvent réalisé par une entreprise prestataire mandatée par Enedis. Si votre présence s'avère nécessaire, Enedis vous informe au préalable du passage du technicien. Cette information est faite par courrier postal dans lequel sont indiqués le nom du technicien releveur ou celui de l'entreprise en charge de cette prestation, la date de son passage, le créneau horaire pendant lequel il réalisera le relevé. Vous avez la possibilité de recevoir cette information par mail ou par SMS si vous avez au préalable souscrit au service en ligne d'Enedis « Être prévenu du passage du releveur ».



Les responsabilités



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

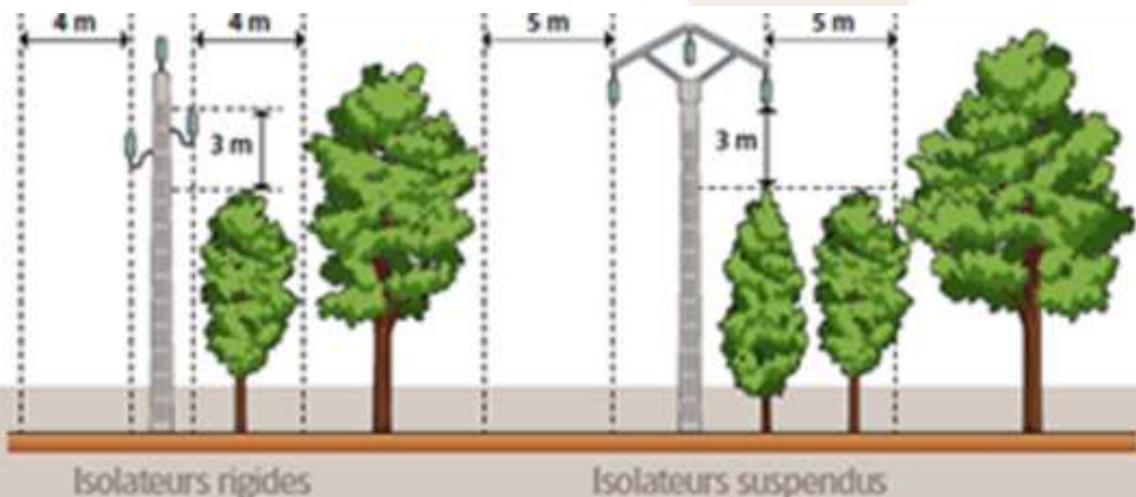
* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

« Pour la sécurité de tous, pour éviter des coupures d'électricité »

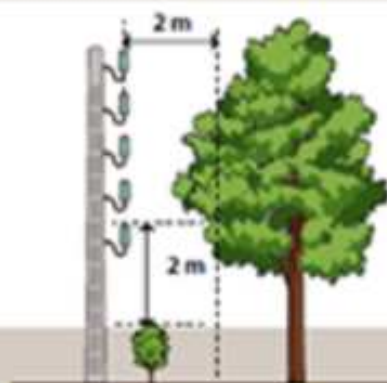


Lignes haute tension (HTA)

Attention : les distances varient selon les types de lignes.

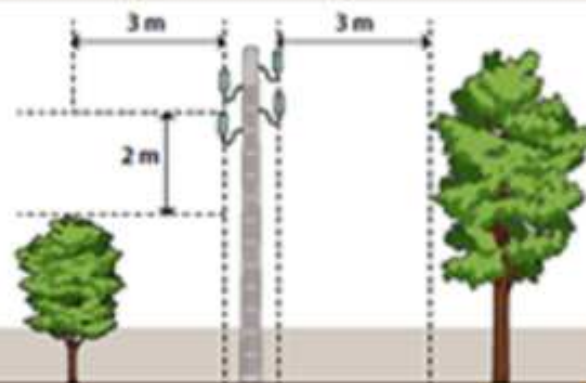


Lignes isolées basse tension (BT)



En agglomération

Lignes basse tension (BT)



Hors agglomération

Associations



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Centre Fiévet - Avenue du Général Leclerc (vers la gare)
02570 CHEZY SUR MARNE

☎ 03 23 82 41 22

bibliotheque-chezy@orange.fr

NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS INFORMER DE LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX HORAIRES AU 1ER JANVIER 2019 :

LUNDI	16 H 30 à 18 H 00
MERCREDI	14 H 30 à 16 H 30
SAMEDI	10 H 30 à 12 H 00

L'ABONNEMENT ANNUEL RESTE IDENTIQUE : 8,50 € PAR FAMILLE

La bibliothèque vous propose une large gamme
D'OUVRAGES POUR ADULTES, ADOS ET ENFANTS

Parmi nos récentes acquisitions, vous pourrez trouver :

- Une colonne de feu de Ken Follett
- L'autre héritière de Lauren Willig
- La sorcière de Camilla Läckberg
- La symphonie du hasard - tomes 2 & 3 de Douglas Kennedy
- La guerre des Lulus « 1914 » (BD enfant)
- L'île des mille douceurs de Sarah Lark
- L'interprète des maladies de Jhumpa Lahiri
- Demain, peut-être de Carole Duplessy-Rousée
- Un amour de chat de Melinda Metz
- La vie secrète des animaux de Peter Wohlleben

Et bien d'autres tout aussi passionnants dans les rayons romans, policiers, science-fiction, biographies, documentaires, magazines, revues enfants, contes, histoire de France, livres audio vous attendent...

La Bibliothèque sera fermée les lundi 24 décembre, mercredi 26 décembre et lundi 31 décembre.

Une permanence aura lieu le samedi 29 décembre.

Reprise le mercredi 2 janvier 2019.

EXCELLENTE FÊTE DE FIN D'ANNÉE

A TRÈS BIENTÔT À LA BIBLIOTHÈQUE



Gymnastique Volontaire de Chézy Sur Marne



UNE JOURNÉE CULTURELLE À PARIS AVEC LA GVCM PLACE VENDOME ET OPERA GARNIER

Le mercredi 7 novembre 2018, une vingtaine de guernouillats se sont retrouvés sur le quai de la gare de Chézy, direction Paris pour une visite guidée de la place Vendôme, un des plus beaux ensembles architecturaux de Paris, créé à la fin du XVIIème siècle. Aujourd'hui c'est un temple du luxe.



Après un déjeuner dans un petit restaurant très sympa, direction l'opéra GARNIER afin de découvrir le symbole du nouveau Paris Haussmannien qui près d'un siècle et demi plus tard est aussi une des plus belles merveilles de la capitale.



Retour vers 18h bien fatigués mais très heureux de cette belle journée de découverte

Le club vous propose aussi les cours de

GYM les :

- **Mardi 10h00-11h00 Salle P Eschard gym douce**
- **Mardi 20h30-21h30 centre Fiévet gym tonique**
- **Vendredi 17h15-18h15 centre Fiévet gym douce**

YOGA le :

- **Judi 17h00-18h00 centre Fiévet**

Tel au 06 07 63 45 14 ou sur internet <http://gvcm-chezysurmarne.fr/>

**JOYEUX NOËL
BONNE ANNEE SPORTIVE 2019**

